

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 34 (1988)
Heft: 9

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

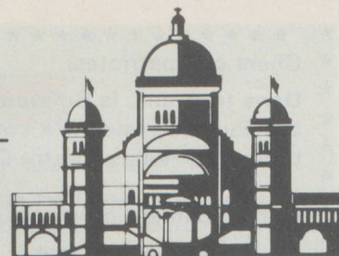
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les ambassadeurs suisses dans le Jura

Les participants à la conférence des ambassadeurs suisses, emmenée par le président de la Confédération Otto Stich et le chef du Département des Affaires étrangères René Felber, s'est rendue dans le Jura. A Delémont, les diplomates ont été accueillis par François Lachat, président du gouvernement jurassien. Ils se sont ensuite rendus à Saignelégier, dans les Franches-Montagnes, pour le repas avant de partir pour Saint-Imier (BE). A Delémont, les diplomates ont eu l'occasion de visionner un diorama sur le canton du Jura, d'effectuer un tour de la capitale jurassienne et de visiter le Musée jurassien.

Armée : Adieu au service complémentaire

C'est du moins ce que propose une révision de la loi fédérale sur l'organisation militaire dans le but de supprimer un statut souvent ressenti comme discriminatoire.

Supprimer le service complémentaire de l'armée d'ici le 1^{er} janvier 1991. C'est ce que souhaite le Conseil fédéral qui a adopté, pour ce faire, un projet de révision de la loi fédérale sur l'organisation militaire. Concrètement et sous réserve de l'approbation des Chambres, il n'y aura donc, à partir de cette date, plus que des hommes aptes au service et des hommes inaptes. Autre innovation prévue dans ce cadre, la diminution des inspections qui passeront de neuf à trois. Les organisations intéressées, les partis et les cantons avaient jusqu'au 15 septembre prochain pour se prononcer.

Pourquoi cette suppression du service complémentaire qui devrait en gros toucher quelque 90 000 hommes ? Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce ne sont pas des questions d'effectifs qui la motive, du moins pas en priorité. « Il s'agit avant tout d'une question d'équité, le statut de complémentaire étant souvent ressenti comme discriminatoire », explique Hansjoerg Meyer, juriste à la direction de l'administration militaire fédérale. Le Conseil fédéral rappelle, pour sa part, qu'en raison de l'évolution technologique, il existe actuellement de nombreuses activités qui exigent peu de mobilité ou de force physique de la part des militaires.

Concrètement, le service complémentaire sera remplacé par une incorporation et une instruction différenciées, afin de tenir compte des différences d'aptitude physique. La durée de l'école de recrues sera en revanche la même pour tous, soit 17 semaines, alors qu'elle peut être beaucoup plus courte actuellement (deux semaines seulement par exemple pour certains complémentaires).

Effectifs

Quant aux conséquences sur les effectifs, elles seront peu importantes, affirme le Conseil fédéral. Le recrutement permettra à l'armée de s'adjointre chaque année quelque 500 militaires de plus, soit 1,1 % des conscrits (chiffres de 1986).

Les quelques 60 000 complémentaires qui sont actuellement incorporés dans un état-major ou une unité passeront le 1^{er} janvier 1991 du statut de complémentaire à celui d'hommes aptes au service et seront intégrés dans l'élite, la Landwehr ou la Landsturm. Ils continueront néanmoins à assumer la même fonction qu'auparavant. Quant à ceux qui sont incorporés dans la réserve, ils seront transférés dans

la protection civile, s'ils ont 29 ans et plus (années de naissance 1941-1962). Cette mesure touchera quelque 28 000 hommes sur les 30 000 que compte la réserve. Ceux qui ont 28 ans et moins (soit 2 000 hommes) passeront en revanche une nouvelle visite sanitaire et seront soit déclarés aptes au service (environ 800 selon les estimations du Conseil fédéral), soit versés dans la protection civile.

Moins d'inspections

Le projet de révision mis en consultation contient une autre innovation de taille : la diminution des inspections qui passeront de neuf à trois, soit une par classe d'âge, inspections qui seront par ailleurs organisées par répartition régionale, en principe sur le modèle adopté depuis longtemps pour le recrutement des conscrits. Les économies ainsi réalisées devraient notamment permettre de compenser le supplément de travail dû à l'introduction prochaine du nouvel uniforme et du nouvel équipement.

Le projet du Conseil fédéral crée enfin une base légale pour les contrôles de sécurité dans le domaine militaire, améliore la protection juridique du militaire et délimite de manière plus stricte les compétences (entre l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral) dans le domaine de l'organisation de l'armée.

Lutte contre l'espionnage

L'amélioration des contrôles de sécurité en matière de maintien du secret militaire et de lutte contre l'espionnage, la trahison et le sabotage fait suite à diverses interventions parlementaires liées aux affaires Jeanmaire et Bachmann. C'est ainsi que le projet devrait permettre aux instances de contrôle d'intervenir dès qu'apparaissent les indices d'un comportement fautif, en prenant des mesures préventives et en

interdisant par exemple à des personnes vulnérables à la suite d'un endettement ou d'un passé criminel, pour des raisons de toxicomanie ou d'alcoolisme notamment) d'avoir accès à des dossiers ou à des fonctions délicates. Idem pour des personnes qui sembleraient réceptives à des causes terroristes ou qui seraient membres d'une association constituant une menace pour l'Etat. Afin de mieux pouvoir cerner la personnalité des détenteurs de secrets militaires, il est enfin prévu que les organes chargés du contrôle puissent connaître les condamnations antérieures qui auraient été radiées.

Marie-Jeanne Krill
Journal de Genève

Panorama de l'histoire suisse Petits problèmes à Schwyz

Des projets CH91, rejetés en votation populaire dans les cantons de Suisse centrale, il reste, outre la Voie suisse, le Panorama de l'histoire suisse auquel doit être consacré un musée à Schwyz. Le moyen-âge en constituera le thème central, avec des ouvertures sur les temps modernes, à l'indiqué à l'ATS Hans-Rudolf Dörig, directeur adjoint de l'Office fédéral de la culture. Un groupe de travail a été chargé par le conseiller fédéral Flavio Cotti de préparer d'ici l'automne un message spécial qui pourrait être soumis aux Chambres fédérales le printemps prochain.

Il ne reste plus beaucoup de temps pour réaliser le Panorama de l'histoire suisse. Mais M. Dörig ne doute pas que la Confédération, qui doit financer le projet, aura quelque chose à offrir dans trois ans : « Si le musée n'est pas entièrement achevé en 1991, il y aura au moins une exposition partielle ».

Actuellement, le groupe de travail, formé de représentants de l'Office de la culture, du canton de Schwyz et du Musée national, examine particulièrement les aspects architecturaux, conceptuels, financiers et d'exploitation. Depuis le début, on prévoit d'aménager le musée à l'arsenal de Schwyz, autrefois entrepôt de céréales.

On envisageait de transférer les effets militaires de l'arsenal à Rothenthurm. Ce n'est toutefois plus possible après l'acceptation de l'initiative sur Rothenthurm et le redimensionnement de la place d'armes. Comme nouvelle variante, on a alors envisagé d'entreposer le matériel à l'arsenal fédéral de Seewen.

Mais cette éventualité a provoqué une levée de boucliers au parlement cantonal. Des députés de tous les partis ont signé une interpellation exigeant que « le canton de Schwyz, co-fondateur de l'Etat fédéral, fasse valoir par tous les moyens la souveraineté militaire que lui confèrent la constitution et la loi vis-à-vis de la Confédération ».

De son côté, la commune de Schwyz se fait une certaine idée du Panorama de l'histoire suisse. Selon son président Albert Röllli, elle ne veut pas d'un simple musée, mais un lieu de rencontre avec expositions alternantes et restaurant. M. Dörig n'est nullement opposé à cette conception. L'aménagement fera appel à tous les moyens de la technique d'exposition moderne, ajoute-t-il. Le canton de Schwyz n'a encore rien décidé à propos de l'arsenal. La décision dépendra des conclusions du groupe de travail fédéral. Mais son message ne définira vraisemblablement pas encore le contenu détaillé du Panorama. Le cadre financier - 12 millions de francs - a été repris du projet CH91. Le groupe de travail espère que ce montant suffira.

En tant qu'institution destinée à durer, le Panorama de l'histoire suisse a été dissocié de la trilogie des fêtes de 1991 : fête de la Confédération en Suisse centrale, fête des quatre cultures en Suisse romande et fête de la solidarité aux Grisons. C'est pourquoi il est placé sous l'égide du Département fédéral de l'intérieur, et non comme la trilogie sous celle du Département de l'économie publique.

DANS CE NUMERO, INTERVIEW EXCLUSIVE DU CONSEILLER FEDERAL JEAN PASCAL DELAMURAZ, PAR NOTRE COLLABORATEUR RAYMOND GREMAUD,

PAGE 14

Qui veut être
Conseiller fédéral ?

Est-il préférable, si l'on aime conduire les hommes et les choses, d'être chef d'entreprise ou conseiller fédéral ? Il n'est sûrement pas simple d'être chef d'entreprise. Toutefois, il est encore possible à un dirigeant de choisir ses collaborateurs, de les déplacer, bref, de rechercher l'utilisa-

tion optimale des compétences et la constitution d'équipes efficaces.

Eh bien, les conseillers fédéraux n'ont pas cette liberté. Ils héritent souvent de directeurs déjà en place sous leurs prédécesseurs. L'organisation de chaque département obéit à la loi sur l'organisation de l'administration. Il n'est pas possible de changer quelque chose d'important sans l'aval du Parlement. Ce dernier, par les commissions des finances et de gestion, par la délégation des finances, contrôle le tout d'assez près. Enfin, et surtout, un directeur d'office qu'on voudrait mettre à la retraite anticipée ou déplacer peut se rebiffer, crier au scandale, en appeler jusqu'au Tribunal fédéral.

Même le travail quotidien du conseiller fédéral peut être entravé. Imaginez qu'il demande à un office de préparer un message au Parlement pour un projet donné. Le texte ne lui convenant pas, il le renvoie en demandant mieux. Parfois, le texte lui revient à peine amélioré. Et la navette peut se prolonger en guerre d'usure. Oui, un chef de Département risque de se sentir quelquefois un peu seul et démuné. La solution de facilité est de n'offrir aucune résistance, de ne rien conduire, d'être seulement le vendeur des projets et des positions de l'administration. On a connu des conseillers fédéraux de cette veine. D'autres ont voulu agir et réagir ; ils se sont usés.

Voyez la question des réfugiés. Elisabeth Kopp, quoiqu'en disept certains, a fait une très bonne opération en créant le service du Délégué aux réfugiés. Il a fallu l'aval du Parlement. Mais il ne s'agit que de la première instance. Le service des recours, toujours intégré, lui, au Département, fonctionne difficilement, avec lenteur. Voici Elisabeth Kopp devant la nécessité urgente d'enclencher une nouvelle réorganisation ou de trouver, au moins, les voies d'une amélioration visible. Cela, avec les gens en place, les susceptibilités, les obstructions, les rigidités. Usant ! Au Département de l'intérieur, à celui des transports, communications et énergie, les offices prolifèrent. Flavio Cotti cherche courageusement à réorganiser, à resserrer son Département. Adolf Ogi veut, à tout prix, rendre le

sien rapide et opérationnel. De plus en plus souvent, les conseillers fédéraux s'appuient sur des collaborateurs personnels. Cela peut les aider à maîtriser l'avalanche de dossiers qui leur tombe dessus. Cela peut aussi les isoler de leurs services, s'ils n'y prennent pas garde. Il y a également la collégialité qui doit permettre au Conseil fédéral comme tel d'avancer. Actuellement, l'esprit de solidarité entre les membres du gouvernement joue assez bien : exception faite de M. Stich.

La direction politique et la conduite administrative ne représentent que la moitié du labeur d'un conseiller fédéral. Il a devant lui le Parlement, bien sûr, soit par les commissions soit dans son plenum. Que d'efforts d'information, de persuasion ! Mais, au fait, qui désire être conseiller fédéral ? Heureusement, le mélange du hasard, des circonstances, de l'ambition, du goût du pouvoir malgré tout, de la saveur des métiers publics et du besoin de servir l'intérêt général fait encore et toujours sortir des candidats du bois. Alors, quand les élus se révèlent être de bons conseillers fédéraux, ne leur chipotons pas notre admiration !

Jacques-Simon Eggly
(Journal de Genève)

Des rentes françaises
pour les anciens Suisses
d'Algérie

Les nombreuses interventions du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) ont porté leurs fruits : les quelque 80 anciens Suisses d'Algérie qui résident en Suisse vont recevoir des rentes de la Sécurité sociale française, comme c'était déjà le cas pour leurs 400 compatriotes qui résident en France, a indiqué le DFAE.

Les rentes seront basées sur les cotisations d'assurance sociale versées en Algérie avant le 1^{er} juillet 1962. La Sécurité sociale française reconnaît, depuis 1979 déjà, les cotisations des anciens Suisses d'Algérie domiciliés en France, ce qui n'était jusqu'à présent pas le cas pour les ressortissants suisses qui résident en Suisse.

Les anciens Suisses d'Algérie actuellement domiciliés en Suisse

peuvent s'adresser au service suivant pour être informés de la procédure à suivre : Service des Suisses de l'étranger, DFAE, Bundesgasse 18, 3003 Berne.

M. G.-A. Chevallaz préside la Fondation « Dictionnaire historique de la Suisse »

L'ancien conseiller fédéral Georges-André Chevallaz présidera la Fondation « Dictionnaire historique de la Suisse ». C'est ce qu'a décidé l'assemblée des délégués de l'académie suisse des sciences humaines (ASSH). Le « Dictionnaire historique de la Suisse », qui paraîtra dans les trois langues officielles, comptera 12 volumes et fera le point de l'histoire de toute la Suisse, au vu de l'état actuel des connaissances. Le premier tome devrait paraître en 1992.

Le Dictionnaire historique est appelé à remplacer le précédent « Dictionnaire historique et biographique de la Suisse », dont les données bibliographiques s'arrêtent aux années vingt. La parution des douze volumes s'échelonnait de 1992 à 2003. L'entreprise a été placée sous la responsabilité d'une fondation de treize personnes, historiens pour la plupart. Les lignes directrices du nouvel ouvrage de référence ont été établies et son financement assuré par la Confédération, a précisé l'ASSH.

L'assemblée des délégués a en outre approuvé la création de deux commissions scientifiques. La première s'occupera de la recherche sur les sculptures romaines en Suisse, la seconde coordonnera les travaux concernant les trouvailles monétaires en Suisse. L'assemblée, présidée par le professeur Ernest Giddey de Lausanne, a enfin approuvé le rapport annuel 1987, les comptes 1987 et le budget 1988.

La Suisse sénile

Comme tous les pays riches, la Suisse vieillit. Si aucun changement ne se produit dans l'évolution actuelle des naissances et des décès ainsi que dans la politique d'immigration, la part des

personnes âgées dans la population de notre pays va augmenter fortement durant les quarante prochaines années, alors que les rangs de la jeunesse seront de plus en plus clairsemés. Aujourd'hui en Suisse, une personne sur sept est âgée de plus de 65 ans ; dans quarante ans, ce sera entre une personne sur quatre et une sur cinq. Les jeunes de moins de 19 ans forment encore le quart de la population suisse ; ils en représenteront moins du cinquième vers l'an 2025.

Le vieillissement de la population suisse provient non pas comme on l'imagine souvent de l'allongement de la durée de la vie, mais de la chute du nombre des naissances. A l'heure actuelle, le nombre d'enfants qui naissent en Suisse ne suffit plus à assurer simplement le renouvellement des générations. L'immigration, qui a permis jusqu'au milieu de la dernière décennie de combler les vides de la population suisse, est aujourd'hui bloquée, ce qui, du point de vue démographique, va à rebours du bon sens.

Cette Suisse vieillissante, qui renonce aux enfants, aspire à une retraite bien méritée, mais ce ne sera pas une retraite dorée. Il y a aujourd'hui dans notre pays un peu moins de quatre personnes en âge de travailler pour un rentier ; dans quarante ans, chaque retraité ne sera plus soutenu, économiquement et financièrement, que par deux à trois personnes actives. Si le poids des personnes âgées s'accroît, comme prévu, le « contrat de solidarité », par lequel les générations actives paient aujourd'hui les rentes des personnes retraitées, pourrait être rompu d'une manière ou d'une autre dans la première moitié du siècle prochain.

Sur un plan plus général, le vieillissement de la population menace la prospérité de l'économie suisse. Le poids des aînés et la diminution du nombre des jeunes rendront problématiques le renouvellement des connaissances, l'innovation technologique, l'adaptation de la Suisse aux changements accélérés de l'environnement international. Face à la concurrence des pays nouvellement industrialisés, nous ne pourrions pas défendre longtemps le niveau de vie le plus élevé du monde, si les cadres plus âgés

occupent tous les postes-clés et que la routine et le conservatisme gagnent tous les échelons de la vie économique.

Ce vieillissement qui frappe la Suisse est une maladie insidieuse, indolore et très rapide puisque en deux ou trois décennies seulement, si l'évolution actuelle se poursuit, notre population aura pris de profondes rides. C'est une maladie qui, heureusement, n'est pas incurable. Contrairement aux individus, les sociétés sont capables de rajeunir. Les jeunes parents d'aujourd'hui peuvent, en ayant davantage d'enfants, faire en sorte que ces derniers ne soient pas, dans trente ou quarante ans, écrasés par le poids de leurs aînés. Mais le problème prend aujourd'hui une dimension planétaire.

Si l'on regarde à l'échelle du monde, on voit d'un côté une Suisse vieillissante et bientôt déclinante, aspirant à jouir en paix, parmi les pays riches, d'une prospérité qu'elle croit acquise. De l'autre, des pays pauvres surpeuplés et avides d'améliorer leur sort. Pour atténuer ces déséquilibres potentiellement explosifs, les pays riches comme la Suisse n'auront pas d'autre solution, durant les prochaines années, que d'ouvrir plus généreusement leurs frontières aux jeunes adultes du tiers monde qui fuient la pauvreté.

Jean-Luc Lederrèy
(Journal de Genève)

Passage des voyageurs facilité aux frontières suisses

Rien à déclarer à la douane ? Plus besoin désormais de donner des explications orales : il suffira à l'automobiliste en ordre d'apposer sur le pare-brise de son véhicule la déclaration à vue verte (DVV) pour franchir les frontières suisses sans encombre. Ce système a été introduit avec la saison touristique, afin de faciliter le travail des douaniers d'une part, et d'assurer la fluidité du trafic aux heures de pointes d'autre part.

La DVV se présente sous la forme d'une pancarte cartonnée verte, qui porte l'inscription « Rien à déclarer ». Apposée sur le pare-brise de manière bien visible, elle sous-entend que le conducteur et les passagers du véhicule portent sur eux tous les documents nécessaires au franchissement de la frontière et ne transportent que des marchandises admises dans les limites des tolérances. Si elle dispense de présenter ses papiers d'identité, elle n'exclut en revanche pas la possibilité pour les douaniers d'effectuer des contrôles.

La DVV n'est en fait pas nouvelle : reprenant le système des corridors « rouge/vert » dans les aéroports, elle a été introduite en 1984 déjà. Mais son utilisation se limitait jusqu'ici aux travailleurs frontaliers. Au vu des expériences positives, la douane suisse a décidé d'étendre ce système de déclaration à tous les voyageurs, quelle que soit leur nationalité. Seules les personnes soumises au visa en sont exclues. La déclaration à vue verte, assortie des prescriptions concernant les marchandises autorisées, pourra être obtenue gratuitement dès le 18 juin auprès de tous les bureaux de douane de route.

Fondation « Voie suisse » constituée

La fondation « Voie suisse », « Weg der Schweiz », « Via Svizzera », « Via Svizra », a été constituée à Berne. Selon la radio suisse alémanique, c'est l'ancien conseiller d'état schwyzois Karl Bolting qui a été choisi pour en occuper la présidence. La « Voie suisse » est l'un des projets de CH91 qui sera officiellement soutenu.

Il s'agit d'un sentier qui conduira du Rütli à Brunnen en longeant le lac d'Uri. Chaque canton occupera une partie de la voie en fonction de sa date d'entrée dans la Confédération. La longueur du segment dévolu à chaque canton dépendra de l'importance de sa population et se terminera par la Place des Suisses de l'étranger.

Bonne progression des recettes fiscales de la Confédération

Les recettes fiscales de la Confédération (impôts, droits de douane et redevances sur le trafic routier), qui représentent 90 % du total des recettes de l'Etat, se sont élevées à 14,5 milliards de francs pendant le premier semestre, soit une augmentation de 1,3 milliard par rapport au premier semestre de 1987. Selon un commentaire publié par le département fédéral des finances, cette évolution est réjouissante. Le bénéfice de 1,2 milliard de francs prévu au budget de 1988 peut dès lors être qualifié de réaliste.

La bonne évolution est due en partie au rythme bisannuel des impôts ainsi qu'à des modifications apportées au système de taxation. Mais on constate d'autre part qu'en dépit des turbulences boursières et monétaires de l'automne 1987 et contrairement à certains pronostics pessimistes, le baromètre de l'économie mondiale est resté au beau fixe ces derniers mois. En Suisse, cette situation a notamment fait progresser les recettes de l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA) et les droits de douane.

L'augmentation de l'ICHA (4,29 milliards contre 3,95) est due d'une part à d'importants investissements d'équipements et immobiliers et d'autre part à une taxation accélérée. Pour l'année entière, le produit de cet impôt devrait dépasser les valeurs budgétées.

Les importations d'automobiles ont atteint des chiffres records et le produit des droits de douane a connu un accroissement substantiel (559 millions contre 508). Quant à l'évolution des recettes des droits de base sur les carburants, elle correspond aux prévisions. Dans l'ensemble, les recettes douanières de 1988 vont probablement dépasser les prévisions.

Le produit de l'impôt fédéral direct (4,88 milliards pour ce premier semestre, contre 3,82 milliards pour le premier semestre

1987) va probablement se tenir dans les limites du budget, cette forte hausse tenant au fait que les cantons livrent les recettes, ce dont le budget tient compte.

Floraison du « Schwyzerdütsch » : Cri d'alarme lancé

Les Suisses courent le risque sérieux de ne plus pouvoir se comprendre par dessus la frontière des langues. Parce que les Alémaniques maîtrisent de moins en moins bien l'allemand.

Quelles que soient leur saveur et leur valeur, les dialectes alémaniques risquent d'empoisonner les relations entre Romands et Alémaniques. Parce que les premiers, même s'ils ont consciencieusement appris l'allemand à l'école, ne comprennent pas spontanément le Schwyzerdütsch. Parce que les seconds se sentent bien plus à l'aise dans l'emploi de leur dialecte que dans celui de l'allemand et qu'ils ont de moins en moins envie de parler français et même allemand. Inutile d'esquiver ce problème : le Romand qui sait l'allemand éprouve des difficultés croissantes à établir de chaleureuses relations avec ses compatriotes alémaniques lorsqu'il ne sait pas le Schwyzerdütsch.

Denis Barrelet, correspondant parlementaire à Berne, possède le privilège d'être à l'aise aussi bien en français qu'en allemand et en « Bärndütsch ». C'est lui qui vient de lancer un double cri d'alarme, simultanément contre l'emploi généralisé du dialecte à l'école et à propos de l'indifférence manifestée par les Alémaniques à l'égard de la langue allemande, en tant qu'instrument de communication avec les autres communautés linguistiques.

Face à lui, engagés dans un long entretien restitué par le supplément culturel du « Bund », deux

professeurs alémaniques très attentifs au malaise grandissant entre Romands et Alémaniques : Roland Ris, professeur de langue et de littérature allemande à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et Peter Saladin, professeur de droit public à l'Université de Berne, président, aussi, de la Commission d'experts, attelée actuellement à la révision de l'article 116 de la Constitution fédérale sur les langues nationales.

Tout n'est pas perdu

Pour Roland Ris, tout n'est pas perdu. A condition bien sûr que les Alémaniques prennent conscience du problème. Son optimisme est fondé sur une recherche effectuée dans les jardins d'enfants bernois : les tout petits et leurs « aînés » des petites classes primaires comprennent tout aussi bien le dialecte que l'allemand et n'éprouvent aucune appréhension à passer de l'un à l'autre suivant les circonstances. Ce n'est que plus tard, lorsque le maître de classe impose l'usage du « bon » allemand pour les branches qui comptent que les enfants commencent à éprouver des réserves, voire de l'aversion pour la langue de Goethe. Plus tard encore, dans la vie active, l'allemand passe pour être la langue de l'« autorité » et de tout ce qu'elle incarne de déplaisant pour l'individu. Pire encore, cette répulsion, même si elle est inconsciente, rejait sur ceux dont l'allemand est la langue maternelle, les Allemands. Constat d'autant plus paradoxal que les Alémaniques sont de gros consommateurs de magazines et d'émissions télévisées d'outre-Rhin.

Blocage vis-à-vis de l'allemand

Pour Denis Barrelet, il est urgent de trouver des moyens pour surmonter ce blocage des Alémaniques à l'encontre de l'allemand. Or, si on généralise l'emploi du dialecte à tous les degrés de l'enseignement, on aboutira exactement à l'effet contraire, ce

qui empoisonnera la coexistence entre les communautés linguistiques, lance-t-il en guise de sérieux avertissements.

Roland Ris est d'avis que l'école ne peut pas monter seule au front contre cette évolution. Elle a certes un rôle important à jouer, pour effacer les frontières entre le dialecte et l'allemand, par exemple en intensifiant les relations des écoliers alémaniques avec leurs collègues d'outre-Rhin. Denis Barrelet est plus exigeant : il faut que les Alémaniques passent naturellement, en souplesse, du dialecte à l'allemand au sein de l'administration, de l'armée, de l'économie. Mais, souligne-t-il, c'est à l'école que se posent les jalons décisifs.

La tâche capitale des Romands

Les Romands et les Tessinois ont une tâche capitale dans ce domaine, relève pour sa part Peter Saladin, celle de ne pas désarmer et d'insister pour que les Alémaniques utilisent l'allemand avec eux, même en dehors des contacts officiels. Il faut, insiste-t-il, que les Alémaniques s'appliquent à parler l'allemand, qu'ils l'utilisent de façon naturelle, faute de quoi ils se marginaliseront vis-à-vis de l'espace culturel germanophone précisément à l'heure où l'Europe se construit réellement. Et il est absolument nécessaire que, dans leurs relations avec les minorités de langue française et italienne, ils n'hésitent plus à utiliser l'allemand. Car si les Suisses ne se comprennent plus et s'ils ne veulent même plus se comprendre, s'en est fait de la Suisse !

Peter Saladin rappelle pour conclure que la révision de l'article constitutionnel sur les langues a failli être reportée à la législature 1991-94, ainsi que le préconisait la commission des Etats. Le Conseil des Etats, par 30 voix contre 10, a montré, heureusement, qu'il était d'un autre avis et que la gravité de la situation était suffisante pour s'atteler au problème sans tarder.

Anne-Marie Ley
(Journal de Genève).